

Parlement européen – Maroc : adoption du nouveau Protocole de Pêche

Le Parlement européen a adopté en plénière, mardi à Strasbourg, le nouveau protocole de pêche entre le Maroc et l'Union européenne.

Conclu pour une durée de quatre ans, le nouveau protocole de pêche, dont la contrepartie financière totale annuelle est estimée à 40 millions d'euros, a pour objectif principal d'offrir des possibilités de pêche pour les navires de l'UE dans les eaux du Maroc dans les limites du reliquat disponible.

Le protocole vise aussi à renforcer la coopération entre Rabat et Bruxelles en vue de l'instauration d'un cadre de partenariat pour le développement d'une politique de pêche durable qui bénéficie aux deux parties.

Source: extrait du <http://www.maroc.ma>